



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 09 février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAC CAMPAGNE 2015

Ouverture de la phase de restitution des surfaces non agricoles (SNA)

Dans le cadre de l'instruction des surfaces admissibles aux aides surfaciques de la PAC 2015, une première phase de restitution démarre cette semaine dans le département de la Drôme. Cette étape va permettre de rendre compte aux exploitants des résultats de la photointerprétation sur les éléments suivants : îlots, parcelles et Surfaces Non Agricoles (SNA).

L'objectif de cette restitution est de permettre aux exploitants de signaler toute erreur de traitement lors de la numérisation et de la description des SNA.

Cette restitution sera consultable uniquement sur Télépac.

Cette phase de restitution ne comporte pas les zones de densité sur pâturages permanents (taux de prorata) ni le calcul de la surface admissible, ni les résultats de l'instruction sur le paiement vert (pourcentage de surfaces d'intérêt écologique -SIE-, diversité des assolements). D'autres phases de restitution seront mises en œuvre ultérieurement.

Si les exploitants constatent, en consultant leur dossier, une erreur sur l'identification d'une SNA, ils pourront imprimer à partir de Télépac, la fiche de la SNA concernée et y indiquer par écrit les erreurs constatées (contour, type, caractéristiques...).

Cette fiche est à retourner à la DDT dès que possible par mail « vac.sadtdt26@i-carre.net » ou courrier.

Rappels :

- il ne s'agit en aucun cas d'une phase au cours de laquelle vous pouvez modifier votre déclaration,
- les demandes de correction sont recevables si elles ont un impact sur les surfaces admissibles de l'exploitation,
- les dossiers seront mis en ligne pour restitution aux agriculteurs, au fur et à mesure de l'avancée de l'instruction par la DDT : tous les dossiers ne seront donc pas consultables dès à présent.

Une notice détaillée est disponible sous TéléPAC (rubrique formulaires et notices 2015).

Contact:

Direction départementale des territoires - Service agriculture

Tél : 04-81-66-81-76 ou 04-81-66-81-75

Contacts presse :

04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37

pref-communication@drôme.gouv.fr

